



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy-Pontoise, le

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
Pôle foncier

Affaire suivie par : Estelle MICHEL-PAPIN

Tél. : 01 34 25 26 63

Mél. : estelle.michel-papin@val-doise.gouv.fr

La responsable du pôle foncier

à

Monsieur le maire de Vémars

5 Rue Léon Bouchard
95470 VÉMARS

Objet : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur.
Projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Vémars.

Par arrêté préfectoral n°2022-16784, modifiant les arrêtés n°2021-16587 et n°2022-16724, du 17 février 2022, mon service a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation à l'aménagement dudit projet.

Ces enquêtes se sont déroulées du vendredi 4 mars 2022 au samedi 19 mars 2022 jusqu'à 12h inclus, sur le territoire de la commune de Vémars.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de cette enquête, Monsieur Hebert, commissaire-enquêteur, m'a fait parvenir son rapport et ses conclusions, que vous trouverez en pièce-jointe du courriel envoyé avec ce courrier, et dans lesquels il émet **un avis favorable**.

Je vous prie de bien vouloir tenir ces documents à disposition du public pendant une durée d'un an.

Mon service est à votre entière disposition pour toute précision complémentaire.

La responsable du pôle foncier,

Isabelle PLISSON HERREWYN